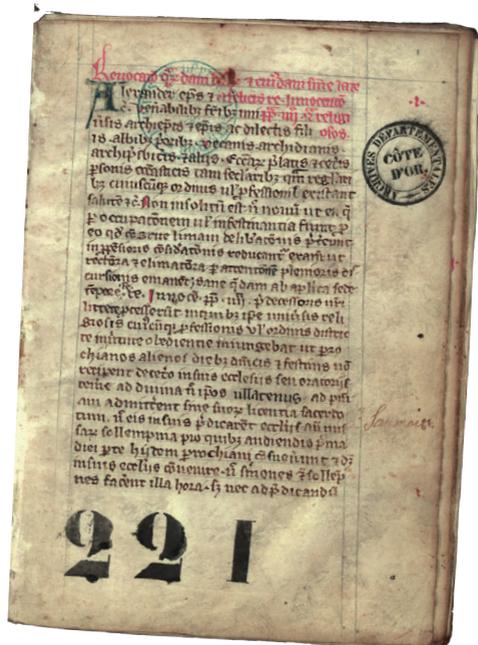
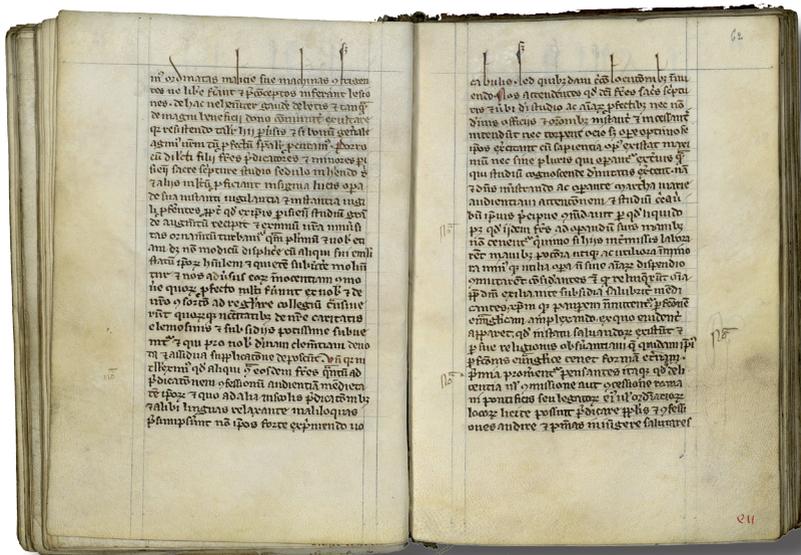


Les Dominicains à Dijon Le cartulaire de 1287



L'ordre dominicain (fondé il y a 800 ans en 1216) s'installe à Dijon en 1237. À la place de son couvent disparu s'élèvent aujourd'hui les halles. En 1286, les frères prêcheurs ou Dominicains décident de rassembler dans un volume tous les actes concernant leur ordre et leur couvent de Dijon. Ce petit livre de parchemin s'appelle un **cartulaire**. C'est un témoignage précieux de la vie de cet ordre intellectuel au cœur de Dijon au XIIIe siècle.



Un cartulaire, c'est un livre où un établissement religieux (bénédictins, cisterciens, ordres militaires, etc.), voire laïque, recopie les chartes (*cartae*) les plus importants dont il est bénéficiaire. À un moment donné de leur existence, il entend compiler, ordonner et rassembler des documents d'origine et de nature diverses, pour composer un volume commode et utile à la gestion.

À l'occasion du 800^e anniversaire de la fondation de l'ordre dominicain par saint Dominique en 1216, les Archives départementales mettent en valeur un document précieux : le cartulaire de 1287.

Le couvent, fondé en 1237 (soit 21 ans après la fondation de l'ordre), démoli à la Révolution, a laissé la place aux halles. Il ne reste plus rien, dans la ville, de cette implantation dominicaine – sauf ses archives. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un couvent de formation de niveau provincial, mais d'un simple couvent de prédication, une chaire de théologie y fut ouverte dès la fondation, conformément aux Constitutions de l'ordre. Cinquante ans après sa fondation, le couvent de Dijon rédige son cartulaire.

La reliure est constituée d'ais de bois recouverts de cuir. Toutes les pages de parchemin sont réglées à la pointe sèche, ce qui permet de justifier le texte et d'écrire droit ; seule les hastes des lettres hautes (s, t, l, d, etc.) des premières lignes de chaque page dépassent parfois du cadre. Les actes copiés sont numérotés dans la marge ; leur titre est inscrit en rouge : c'est ce que l'on appelle les « rubriques » (rouge se dit « *ruber* » en latin). Les initiales des actes sont bleues et un trait rouge rehausse certaines majuscules dans le texte. Il s'agit d'un manuscrit maniable : chaque page fait 18 x 13 cm ; les rubriques et les tables permettent de s'y retrouver aisément. Point d'illustration, mais une visée exclusivement pratique, ce qui n'exclut ni l'élégance ni le soin.

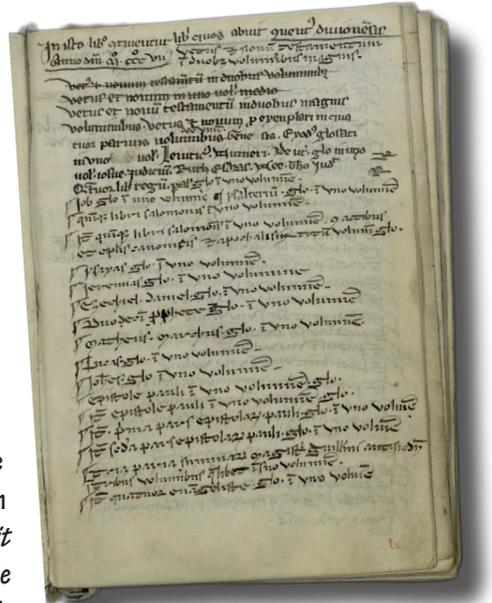
Les marges contiennent quelques mentions postérieures : croix ou mentions « *noa* » (« *nota* » ; nous écrivons « *nota bene* » ou « *NB* ») médiévales, mots écrits au XVIIIe siècle.

Les 143 premiers feuillets contiennent des bulles de papes ou des lettres du maître général des Dominicains à portée générale. Les compiler permettait de rassembler tout le corpus canonique et théologique de l'ordre existant en 1286.

Suivent trois feuillets contenant le catalogue de la bibliothèque du couvent de Dijon en 1307 « *In isto libro continentur libri quos abuit conventus Divionensis anno Domini MCCCVII* » (En ce livre sont contenus les livres qu'avait le couvent de Dijon l'an du Seigneur 1307). Enfin, la dernière partie du cartulaire rassemble les chartes spécifiques au couvent de Dijon. Il s'agit là fort peu de spiritualité (sinon de la dévotion des donateurs), mais d'acquisitions de biens fonciers pour établir le couvent, puis de revenus (rentes, fonds et maisons) pour en assurer la subsistance.

Dans le premier acte, le duc Hugues explique, en 1237, que c'est sa mère la duchesse Alix qui, « inspirée par la grâce de Dieu » a voulu que fût construit un couvent dominicain à Dijon « pour le secours des âmes et de la sainte Église de Dieu ». Les actes suivants indiquent les parcelles et les maisons de la ville où doit être implanté le couvent (maison de Jean de Fontaines, vigne d'Aymon d'Argilly et de sa femme Péronnelle, grange et tènement de Renaud de Mailly. Tous ces biens sont sis sur le Suzon, qui coulait alors en surface ; le duc accorde le droit de passage de la rivière aux Dominicains en 1243. En 1248, la fille de Dominique Lacabre donne son jardin aux frères, ce qui leur permettra d'agrandir le cimetière ; des agrandissements ultérieurs du cimetière montrent que le couvent acquit rapidement de l'importance. Ces dons montrent le succès rapide de l'ordre des frères prêcheurs au XIIIe siècle. Leur activité de prédication et leur orientation apostolique correspondaient aux aspirations du temps.

Le premier acte en français date de 1287 ; il s'agit de la mise « en saisine et en paisible teneur [des] freres prachaours de Dyjon dou mur qui est derrier chies aus outre la riviere de Susson, encontre la maison Guillemot de Maille, bourjois de Dyjon ».



Ce cartulaire est un témoignage précieux de la vie des Dominicains au cœur de Dijon au XIII^e siècle.



ADCO, H 53, Cartulaire 221

Le cartulaire, numérisé par les soins des Archives départementales, est consultable sur le site des CBMA (Chartes bourguignonnes du Moyen Âge) :

<http://www.cbma-project.eu/publications/les-manuscrits.html>

Isabelle Rosé, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles) », BUCEMA, n° 11, 2007